



Commune de Modave

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est VIVAQUA (représenté par Monsieur RIGON Gianni) demeurant Boulevard de l'Impératrice à 1000 Bruxelles.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Pailhe, 3 à 4577 Modave et cadastré division 1, section A n°6V.

Le projet consiste en la construction d'un car-port.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40, R.IV.40-1 et D.VIII.13 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Modave, Service Urbanisme, Place Georges Hubin, 1 à 4577 Modave :

- Sans rendez-vous : le mardi de 8h30 à 12h00
- Sur rendez-vous : le lundi de 14h à 20h00 et du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h00

Pour les consultations entre 16h00 et 20h00, un rendez-vous doit être pris au plus tard le vendredi qui précède auprès du service urbanisme - téléphone : 085/41 02 20 Ext.3 mail : urbanisme@modave.be ou urbanisme2@modave.be

L'enquête publique est ouverte le 07 mai 2025 et clôturée le 21 mai 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Modave, Place Georges Hubin, 1 à 4577 Modave ;
- par télécopie au numéro 085/410.225 par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@modave.be ou urbanisme2@modave.be
- remises au service urbanisme **sur rendez-vous** dont le bureau se trouve au sein de l'Administration communale de Modave, Place Georges Hubin, 1 à 4577 Modave,

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « Réclamation enquête publique - U - 2054 »

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 21 mai 2025 à 10:00 à l'Administration communale, service urbanisme.